



## Retrait de la loi Asile-Immigration !

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, se sont prononcées au niveau national le 21 décembre 2023 pour que la loi Immigration de Darmanin ne soit pas promulguée et soit retirée.

Le 25 janvier, le Conseil constitutionnel a décidé de rejeter 32 dispositions sur 86 examinées, les considérant anticonstitutionnelles. Le tiers du texte a donc fait l'objet d'une censure partielle ou totale dont l'instauration de quotas migratoires fixés par le Parlement.

Et dès le lendemain, le gouvernement l'a promulguée.

Pour toutes les organisations syndicales, « *la priorité doit être l'égalité des droits en particulier des droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans papiers et la solidarité avec les migrant.es* ».

Les mesures présentées sont dangereuses, non seulement pour les personnes étrangères présentes sur le territoire français mais également pour la société en elle-même, en ce que ce projet détruit les principes fondamentaux des droits de l'Homme fondateurs de notre système.

Quelques conséquences de cette loi :

- durcissement pour l'obtention du titre de séjour,
- augmentation des motifs des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français)
- rétablissement du délit de séjour irrégulier avec une amende de 3750 euros...

La loi Asile-Immigration est une loi raciste de division qui ne peut profiter qu'au patronat et au gouvernement.

Les salarié.es doivent tous bénéficier des mêmes droits, quel que soit leur pays d'origine, leur emploi. Tous doivent bénéficier des mêmes droits sociaux en particulier : allocations familiales, aide au logement...

*C'est ce que stipule l'article 5 de la Sécurité sociale qui assure que les travailleurs étrangers bénéficient obligatoirement des prestations de la Sécurité sociale au même titre que les travailleurs français.*

Nous, les Unions Locales syndicales, exigeons la régularisation de tous les travailleurs et travailleuses sans papiers.

**Tout doit être mise en œuvre pour protéger, défendre les travailleurs et travailleuses, quelle que soit leur nationalité.**

**Ne restez pas isolé.es !**

Nos Unions Locales assurent des permanences au sein de la Bourse du Travail, 24 rue Victor Hugo à Malakoff.

Prenez contact avec elles :

**Permanence CGT** : les jeudis et vendredis de 14h30 à 18h30 sur rendez-vous

**Permanence CFDT** : Tous les jeudis de 10h00 à 12h30 et sur rendez-vous les autres jours

**Permanence FO** : les mardis de 16h30 à 18h30

**Permanence FSU** : Sur Rendez-vous

**Permanence Solidaire** : le 3ème jeudi du mois sur rendez-vous